

* COMPTE RENDU DE SEANCE *

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2005

L'an deux mil cinq, le jeudi vingt-quatre février, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 17 février 2005, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'ouverture de la séance étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Gilbert BERANGER, Danièle HAERI, Maryse GILARDINI, René FOUSSE, Jean-Marie VAUTEL, Corinne DUBOS, Annette THOMASSON, Gilbert CHAMPENOIS, Marie-José BASSON, Françoise CHAVAGNE, Bruno POLGA, Marguerite JEGER, Willy PLAZZI, Jacqueline MONSIMIER, Gilbert VEYRON, Michel FREY, Françoise BOTTURA, Yves VERRIER, Evelyne FONTAINE, Isabelle CHANVILLARD, Isabelle MARTIN-PARIS, Michel FISCHER, Paule GUILLEN, Michel COLLET, Marie-Claire LIBERGE, Pascal MARION, Pierre FAVRE, Pascal MERLE, Nasser KAIROUANI, Christine MORALES.

EXCUSES : Philippe NICOLINO, Isabelle JACQUOT-RAVERAT.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Henri PACALON (pouvoir à Martine DAVID), Mireille ROUVIERE (pouvoir à Gilbert VEYRON), Francis GADEAU (pouvoir à Willy PLAZZI), Denis GUYON (pouvoir à Nasser KAIROUANI), Patrice MANGEREST (pouvoir à Marie-José BASSON), Habib DARWICHE (pouvoir à René FOUSSE), Nicole JAILLET (pouvoir à Michel FREY), Hafid MOUSSAOUI (pouvoir à Isabelle MARTIN-PARIS), Ghislaine GOMES (pouvoir à Pierre FAVRE), Alain BREUIL (pouvoir à Marie-Claire LIBERGE).

Secrétaire de séance : Madame Christine MORALES.

====oO====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures dix.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2005 (compte tenu d'une remarque de Monsieur Collet).

Délibération n° 05.024: RESSOURCES HUMAINES: Mise à jour de l'état des effectifs du personnel au 1er mars 2005

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} mars 2005 (recrutements : 1 emploi de Cabinet + 1 attaché contractuel ; détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services) ; DIT que les dépenses seront imputées au budget 2005 au chapitre globalisé 012.

Délibération n° 05.025: AFFAIRES FINANCIERES: Subventions 2005 - Complément

A l'unanimité, le Conseil Municipal COMPLETE l'attribution des subventions 2005 votées le 27 janvier 2005 (+ 25.500 € en subventions exceptionnelles imputées à l'article 6745).

Délibération n° 05.026: ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE: Installations classées - Sté CIBEVIAl - Demande d'autorisation en vue de régulariser la situation administrative d'activités d'abattage d'animaux de boucherie et activités connexes à Corbas - Avis de la Commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la demande présentée par la Sté CIBEVIAl en vue de la régularisation administrative de ses activités d'abattage d'animaux de boucherie et activités connexes à Corbas, EMET un avis défavorable, la solution retenue en matière de gestion des boues issues de la station d'épuration étant inacceptable en zone péri-urbaine au regard des nuisances olfactives et des risques de pollution de la nappe phréatique peu profonde.

Délibération n° 05.027: URBANISME ET HABITAT: Cession aux époux Idnasser d'un appartement sis 36 rue George Sand dans la copropriété Bellevue

A la majorité (par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions: 7), le Conseil Municipal, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain, APPROUVE la cession à Monsieur et Madame Idnasser de l'appartement situé 36 rue George Sand (lots 757 et 737) au prix de 63.500 € conforme à l'évaluation du service des Domaines, ainsi que la prise en charge par la Ville des frais de notaire comme le prévoit la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2004 ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout autre document y relatif ; DIT que la recette relative à cette cession sera imputée à l'article 775.

Délibération n° 05.028: URBANISME ET HABITAT: Permis de construire et autres autorisations d'urbanisme sollicités au nom de la Commune - Autorisation au Maire

A la majorité (par 34 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions: 7), le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à déposer, en temps utile, les demandes de permis de construire et de toutes autres autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de chacune des opérations telles que listées.

Délibération n° 05.029: DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN: Gestion et animation d'un réseau d'équipements de proximité - Conclusion d'un marché de services avec l'Etablissement Régional Léo Lagrange (article 30 du code des marchés publics) - Autorisation budgétaire

A la majorité (par 28 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions: 13), le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion d'un marché de services avec l'Etablissement Régional Léo Lagrange pour la gestion et l'animation d'un réseau d'équipements de proximité selon les dispositions exposées ; AUTORISE Madame le Maire à signer le marché afférent ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 611 ; PREVOIT les autorisations budgétaires nécessaires à l'exécution du marché pour chaque exercice concerné.

Délibération n° 05.030: DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN: Contrat de Ville - Octroi d'une subvention à la M.J.C. Jean Cocteau pour le projet d'action "Vue d'ensemble"

A la majorité (par 39 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions: 2), le Conseil Municipal DECIDE d'octroyer une subvention de 14.500 euros à la M.J.C. Jean Cocteau pour son projet "Vue d'ensemble - action de lutte contre les discriminations et pour l'égalité" ; AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de participation financière et tous documents y afférents ; DIT que la dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 05.031: MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX: Travaux d'aménagement d'espaces verts aux parcs de Bel Air - Lancement de la mise en concurrence - Demande de subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le programme des travaux d'aménagement d'espaces verts relevant de la politique de la Ville au titre de l'année 2005 (montant estimé des travaux : 287.990,82 € TTC), ainsi que l'Avant-Projet Sommaire établi par le bureau d'études P.V.I. (sis 40 rue Laure Diebold 69009 Lyon) ; DECIDE de confier ces travaux à des entreprises spécialisées désignées à la suite d'un appel d'offres ouvert ou d'un marché négocié ; AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention au taux maximal auprès de la Région Rhône-Alpes ; DIT que les dépenses relatives aux travaux seront imputées à l'article 2312 et les recettes à l'article 1322.

Délibération n° 05.032: MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX: Fourniture de livres non scolaires pour une durée de trois ans - Appel d'offres ouvert - Autorisation budgétaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de livres non scolaires pour trois ans à compter du 1^{er} août 2005 moyennant un montant maximum annuel de 160.000 € HT ; AUTORISE Madame le Maire, en cas d'appel d'offres infructueux, à relancer la procédure soit par appel d'offres, soit par marché négocié ; DIT que les dépenses seront imputées à l'article 6065 ; PREVOIT les autorisations budgétaires nécessaires à l'exécution du marché pour chaque exercice concerné.

La séance est levée à vingt heures cinq.

Le Maire,